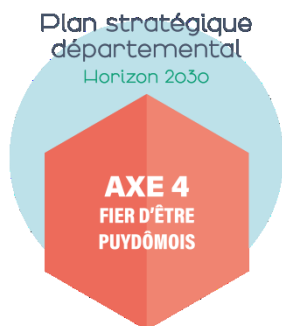


CLERMONT-FERRAND, LE 2 OCTOBRE 2026

CULTURE

Brevet d'études musicales : 72 jeunes musiciens puydômois diplômés en 2026

L'excellence musicale était à l'honneur ce jeudi 1^{er} septembre à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes du Brevet d'études musicales porté par le Département. En présence de Sébastien Galpier, Vice-président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en charge de la culture et du patrimoine, et Célia Bernard, Conseillère départementale déléguée en charge du Conseil départemental des jeunes, 72 jeunes musiciens, représentant 25 disciplines, ont été récompensés au cours de cette soirée exceptionnelle qui s'est déroulée à la Chapelle des Cordeliers.



Depuis plusieurs années maintenant, Le Département du Puy-de-Dôme, en concertation avec les écoles de musique du département (40 écoles conventionnées à ce jour), a défini un Schéma départemental pour l'enseignement de la musique. (SDEM). C'est dans ce cadre qu'est organisé **chaque année le Brevet d'études musicales (BEM), un examen départemental de fin de 2^e cycle. Cette année, 92 candidats se sont présentés et 72 d'entre eux ont obtenu le précieux sésame :** l'accomplissement d'années de travail et de passion musicale.

Au cours de la cérémonie de remise de diplômes du Brevet d'études musicales, le Conseil départemental, représenté par Sébastien Galpier et Célia Bernard, et ses partenaires (l'Orchestre national Auvergne-Rhône-Alpes, la Coopérative de Mai, le festival Bach en Combrailles, le festival Jazz en tête, l'Union départementale des sociétés musicales et le Conservatoire Emmanuel-Chabrier de Clermont-Ferrand) a récompensé les lauréats de cette édition 2026. Ce diplôme vient saluer leur parcours exigeant et l'excellente maîtrise de leur instrument.

Cette soirée festive a été ponctuée d'intermèdes musicaux de l'artiste clermontoise Armoni, musicienne multi-instrumentiste à l'univers poétique. Une soirée dont se souviendront tous les amateurs de musique !

*« Ce diplôme vient clore le 2^e cycle. Il certifie « l'autonomie musicale » et valorise également le travail, la rigueur et la passion des élèves. Il illustre notre volonté de rendre la culture accessible au plus grand nombre. En effet, **le Département soutient les écoles de musique du territoire à hauteur de 600 000 € par an** », a souligné Sébastien Galpier, Vice-président du Conseil départemental en charge de la culture et du patrimoine.*

Brevet d'études musicales : l'aboutissement d'un parcours musical exigeant

Le Brevet d'études musicales représente un gage de qualité, l'accomplissement d'année de travail et de passion. Ce diplôme est accessible aux élèves de

l'ensemble des écoles de musique du département qui en font la demande, qu'elles soient associatives, communales, intercommunales ou que la démarche émane d'un conservatoire. Pour être lauréats, les élèves doivent valider plusieurs modules sous forme de contrôle continu mais également une épreuve live devant un jury composé de professionnels de la musique.

Cet examen de fin de deuxième cycle (deux fois quatre années par cycle de pratique) est réparti en quatre catégories :

- **Classique** : concerne les élèves qui pratiquent le violon, l'alto, la clarinette, le piano, les cuivres, la guitare, etc. Les épreuves se déroulent au Conservatoire Emmanuel-Chabrier.
- **Musique actuelles et amplifiées** : cette catégorie couvre des domaines d'expressions artistiques variés, laissant toute sa place à l'esprit créatif. Les épreuves ont lieu à la Coopérative de Mai et sont ouvertes au public.
- **Jazz** : le BEM Jazz ne valide pas la pratique d'un instrument spécifique mais plutôt un style de musique : latin, blues, médium, etc. Il est organisé par le Conservatoire Emmanuel-Chabrier.
- **Musiques traditionnelles** : représente des instruments traditionnels comme la vielle à roue, l'accordéon, la cornemuse, etc. Le BEM Musiques traditionnelles est co-organisé avec le Conservatoire et le Centre Départemental des musiques et danses traditionnelles du Puy-de-Dôme Les Brayauds.

